



CHAMPIONNAT DE SECTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK DE PATINAGE CANADA 2020

Date : 1 – 3 novembre, 2019

Lieu : Memramcook, N.-B.

Hôte : Patinage Canada Nouveau-Brunswick et CP de la Vallée de Memramcook

Sanctionnés par : Patinage Canada

NOTEZ Le texte officiel a été rédigé en anglais et le texte français officiel est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque section qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant en fin de compte aux Championnats canadiens de patinage artistique.

La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada, à l'échelon national, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au moins sept jours avant le défi de Patinage Canada au cours de la saison en cours.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats de section du Nouveau-Brunswick Canada 2020 se dérouleront conformément aux règlements de compétition de Patinage Canada.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

Dans une catégorie quelconque, s'il y a moins de concurrents que le nombre permis à chaque section en vue du Défi de Patinage Canada, la section peut annuler la compétition dans cette catégorie et approuver l'inscription des concurrents en question au Défi de Patinage Canada, dans la même catégorie (le cas échéant, veuillez consulter la [Politique sur la qualification au Défi de PCNB](#)).

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Comité organisateur local (COL) : Nathalie Gautreau nathalie.gautreau@skatenb.org
Personne ressource à PCNB : Lise Auffrey-Arsenault executivedirector@skatenb.org

PATINOIRE

Aréna Eugène LeBlanc Dimensions de la patinoire : 190' x 85'
450 rue Centrale
Memramcook, NB E4K 3S5
506.758.4050

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

(1) Être un adhérent en règle de Patinage Canada.

(2) CITOYENNETÉ CANADIENNE : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers qui souhaitent concourir aux compétitions de qualification de 2019-2020 de Patinage Canada doivent remplir le **FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES CITOYENS ÉTRANGERS**. Pour être admissible à concourir aux compétitions de qualification de 2019-2020 de Patinage Canada, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » du bureau national de Patinage Canada lorsque vous vous inscrivez à une compétition de qualification de 2019-2020.

(3) CODE DE DÉONTOLOGIE : Respectez [le code de déontologie de Patinage Canada](#).

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION

(1) EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés dans les exigences du programme de compétition - règle compétitive pour chaque discipline avant le 1^{er} octobre qui précède

les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.

- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent satisfaire aux conditions d'âge requises pour participer aux compétitions énumérées dans les exigences de compétitions du programme de compétition - règle compétitive pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

PROTÊTS

[Règlement 3.14 des Compétitions de Patinage Canada](#)

Les décisions des officiels qualifiées de « décisions sur la surface de jeu » ne peuvent faire l'objet de protêts.

Les protêts concernant ce qui suit doivent être déposés par écrit avant le début de l'événement:

- la composition du comité qui organise la compétition ou le jury d'officiels, en cas d'infraction aux règlements de Patinage Canada;
- l'admissibilité d'un concurrent;
- toute objection à la participation d'un concurrent.

S'il est impossible de prendre une décision immédiate concernant les deux derniers points, le ou les concurrents concernés seront autorisés à concourir, mais s'ils se qualifient pour un prix, l'annonce des résultats de la compétition et la remise des prix seront reportées jusqu'à ce que la décision ait été prise.

Clarification officieuse des décisions sur-le-champ de jeu

Toutes les demandes officieuses de clarification des décisions des officiels qualifiés de décisions sur la surface de jeu » seront déposées auprès du représentant technique de la compétition. Le représentant technique coordonnera le mécanisme le plus approprié afin que le contrôleur technique ou l'arbitre (le cas échéant) puisse répondre aux questions. Ces demandes officieuses peuvent être faites par un concurrent, l'entraîneur du concurrent, le club du concurrent, Patinage Canada, le chef d'équipe du ou des concurrents ou tout officiel de la compétition.

Délai de dépôt d'un protêt officiel

Tous les protêts concernant la détermination des résultats d'un concurrent participant à la compétition doivent être déposés immédiatement ou au plus tard une heure après l'affichage des résultats complets et détaillés pour la partie de la compétition en question.

Le spécialiste en chef de données de la compétition confirmera l'heure à laquelle les résultats complets et détaillés ont été affichés.

Les protêts déposés après le délai permis ne sont ni acceptés ni pris en considération.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les formulaires d'inscription et paiement doivent être reçus au coordonnateur de votre section au plus tard à **16h00 le vendredi 20 septembre**.

[CLIQUEZ ICI POUR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

Droits d'inscription et paiement

Les droits d'inscription sont les suivants :

Patinage en simple:

- 235 \$ par inscription (Pré- novice à Sénior)
- 150 \$ par inscription (Pré-juvénile et Juvénile)
- 85 \$ par inscription (Éléments)

Danse / Patinage en couples :

- 120 \$ par personne (tous les événements)

Paiement par virement interact seulement

Envoyez à : lise.auffreyarsenault@skatenb.org

Question : Frais d'inscription pour quoi?

Réponse : sectionals

VEUILLEZ INCLURE LE NOM DU PATINEUR

Feuille du contenu de programme et musique

Les feuilles Contenu du programme prévu et musique sous format MP3 doivent être envoyées par l'entremise du [formulaire](#) à la Section au plus tard le 25 octobre 2019. Des frais de 20 \$ s'appliqueront aux patineurs qui omettent de soumettre leur Contenu du programme prévu et musique avant la date limite. De plus, les patineurs ne pourront s'inscrire à la compétition avant d'avoir payé les frais et d'avoir soumis leur Contenu du programme prévu et musique.

Musique

La musique doit être soumise via le formulaire électronique au plus tard une (1) semaine avant la compétition (25 octobre 2019). [CLIQUEZ ICI POUR LE FORMULAIRE](#)

Une clé USB contenant une copie de la musique doit être remise lors des inscriptions sur les lieux. Les clés doivent rencontrer les consignes suivantes :

1. Sur chaque clé, un (1) seul programme doit être sauvegardé sous format MP3.
2. Les informations suivantes doivent être clairement indiquées sur les clés :
 - a. Nom du patineur
 - b. Catégorie du patineur
 - c. Programme – court ou long

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse novice et pré-novice : La musique de danse sur tracé de l'ISU, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'ISU.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE

Exigences en matière de tests Avant le 1er octobre précédant la compétition.
 Exigences en matière d'âge Avant le 1er juillet précédant la compétition.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES

Les sections suivantes contiennent UNIQUEMENT les spécifications et les critères d'admissibilité. Pour des informations techniques spécifiques, veuillez-vous référer aux fiches techniques affichées sur le site Web des membres de Patinage Canada.

ÉPREUVES DE COMPÉTITION EN SIMPLE

Épreuve	Exigences en matière d'âge	Évaluation
Femmes Pré-novice	Moins de 16 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Hommes Pré-novice	Moins de 16 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Femmes Novice	Moins de 17 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre or.
Hommes Novice	Moins de 17 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre or.
Femmes Junior	Moins de 19 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre or.
Hommes Junior	Moins de 19 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre or.
Femmes Sénior	Aucune	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre or.
Hommes Sénior	Aucune	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre or.

ÉPREUVES DE COMPÉTITION EN COUPLES

Épreuve	Exigences en matière d'âge	Évaluation
Pré-novice	Moins de 18 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Novice	Aucune	Doit avoir réussi l'évaluation de style libre de STAR 10 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Junior	Aucune	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre or.
Sénior	Aucune	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre or.

ÉPREUVES DE COMPÉTITION EN DANSE

Épreuve	Exigences en matière d'âge	Danse	Évaluation
Pré-novice	Moins de 18 ans	Danses sur tracé : Starlight Blues Danse libre	Au moins un partenaire doit avoir réussi l'évaluation complète de danse STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur
Novice	Doit avoir moins de 19 ans (femmes) ou moins de 21 ans (hommes)	Danses sur tracé : Starlight Argentine Danse libre	Au moins un partenaire doit avoir réussi l'évaluation complète de danse STAR 8 (ou l'équivalent) ou de niveau plus élevé.
Junior	Doit avoir moins de 19 ans (femmes) ou moins de 21 ans (hommes)	Danse courte Danse libre	Au moins un partenaire doit avoir réussi les évaluations or A et or B de danse ou de niveau plus élevé
Sénior	Aucune	Danse courte Danse libre	Au moins un partenaire doit avoir réussi les évaluations or A et or B or de danse ou de niveau plus élevé

ÉPREUVES DE COMPÉTITION SIMPLE PRÉ-JUVÉNILLE ET JUVÉNILLE

Épreuve	Exigences en matière d'âge	Évaluation
Femmes Pré-juvénile M11	Moins de 11 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Femmes Pré-juvénile M13	Moins de 13 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Hommes Pré-juvénile M11	Moins de 11 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Hommes Pré-juvénile M13	Moins de 13 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Femmes Juvénile M12	Moins de 12 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Femmes Juvénile M14	Moins de 14 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Hommes Juvénile M12	Moins de 12 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Hommes Juvénile M14	Moins de 14 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.

ÉPREUVES DE COMPÉTITION EN COUPLE PRÉ-JUVÉNILLE ET JUVÉNILLE

Épreuve	Exigences en matière d'âge	Évaluation
Pré-juvénile	Moins de 14 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Juvénile	Moins de 16 ans	Doit avoir réussi l'évaluation complète de style libre STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.

ÉPREUVES DE COMPÉTITION EN DANSE PRÉ-JUVÉNILLE ET JUVÉNILLE

Épreuve	Exigences en matière d'âge	Danse	Évaluation
Pré-juvénile	Moins de 14 ans	Danses sur tracé : <ul style="list-style-type: none"> • Fiesta • Willow 	Au moins un partenaire doit avoir réussi l'évaluation complète de danse STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur.
Juvénile	Moins de 16 ans	Danses sur tracé : <ul style="list-style-type: none"> • Ten Fox • European Danse libre	Au moins un partenaire doit avoir réussi l'évaluation complète de danse STAR 5 (ou l'équivalent) ou de niveau supérieur

ÉPREUVES D'ÉLÉMENTS PRÉ-JUVÉNILLE ET JUVÉNILLE

La participation aux épreuves d'éléments ressemble à celle des épreuves de style libre et les patineurs peuvent, s'ils le désirent, s'inscrire au niveau supérieur.

Épreuve	Exigences en matière d'âge	Référence
Femmes Pré-juvénile M13	Moins de 13 ans	Trousse épreuve d'élément de PCNB
Hommes Pré-juvénile M13	Moins de 13 ans	Trousse épreuve d'élément de PCNB
Femmes Juvénile M14	Moins de 14 ans	Trousse épreuve d'élément de PCNB
Hommes Juvénile M14	Moins de 14 ans	Trousse épreuve d'élément de PCNB

ÉPREUVE D'ÉLÉMENTS STAR

La participation aux épreuves d'éléments ressemble à celle des épreuves de style libre et les patineurs peuvent, s'ils le désirent, s'inscrire au niveau supérieur suivant leur niveau.

Épreuve	Exigences en matière d'âge	Référence
STAR 4 Filles	Aucune	Trousse technique de Patinage Canada
STAR 4 Garçons	Aucune	Trousse technique de Patinage Canada
STAR 5 Filles	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB
STAR 5 Garçons	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB
STAR 6 Femmes	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB
STAR 6 Hommes	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB
STAR 8 Femmes	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB
STAR 8 Hommes	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB
STAR 10 Femmes	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB
STAR 10 Hommes	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB
Or Femmes	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB
Or Hommes	Aucune	Trousse épreuve d'élément de PCNB

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA

CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT

Les concurrents doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.

CARACTÉRISTIQUES DES ÉVÉNEMENTS: Les disciplines suivantes sont obligatoires pour toutes les sections de Patinage Canada: simples hommes, simples femmes, paires et danse sur glace dans chacune des quatre catégories: senior, junior, novice et pré-novice. Toutes les spécifications des Championnats de section seront identiques aux épreuves correspondantes du Défi de Patinage Canada et des Championnats canadiens de patinage artistique.

Chaque catégorie comprend deux parties:

- Programme court et Programme libre pour simple et couples.
- Danse en patrons ou danse rythmique et danse libre pour la danse sur glace.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Portez l'accréditation d'entraîneur de PCNB
- Satisfaire aux exigences du PNCE pour le niveau d'athlète participant avec ;
- Être entraîneurs professionnels en règle de Patinage Canada

TABLEAU D'ACCREDITATION

Selon les trajectoires du PNCE, les entraîneurs peuvent obtenir des privilèges d'accréditation pourvu que les qualifications, dans le tableau d'accréditation ci-dessous, soient à jour et valides au moment de l'inscription à la compétition et sur place pendant les événements. Les événements de qualification sont classés ci-dessous en tant qu'événements 1-4. Les Championnats de Section sont considérés un événement de catégorie 1.

Catégories	N° ÉVÉNEMENT				ENTRAÎNEUR MEMBRE EN RÈGLE			
	1	2	3	4	Inscrit	Secourisme	Vérification	Certification du PNCE
Pré-juvénile	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur régional
Juvénile	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur régional
Pré-novice	✓	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur provincial
Novice	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Junior	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Senior	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Intermédiaire	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Ouvert	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national

Considérations supplémentaires

- Les entraîneurs en voie d'obtenir une certification de PNCE peuvent être pris en considération pour l'accréditation, pourvu qu'ils obtiennent le statut en formation ou formé qui est exigé, comme précisé dans le parcours de formation et de certification du PNCE.
- Les entraîneurs non-résidents, qui n'exercent pas leurs fonctions dans un club ou une école de patinage de Patinage Canada, peuvent être considérés pour l'accréditation pourvu qu'une attestation valide de vérification soit fournie au moment de l'inscription à la compétition et sur place aux événements.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, la section de Nouveau-Brunswick de Patinage Canada, le Club de patinage de la Vallée de Memramcook, et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Patinage Canada NB applique la politique concernant les appareils photo et les caméras de Patinage Canada, notamment les éléments suivants :

- les spectateurs ne peuvent utiliser un appareil photo ou une caméra qu'à des fins privées (pour photographier ou filmer uniquement leur enfant);
- la lentille ne doit pas être plus grosse que 200 mm;
- aucune photographie au flash n'est permise;
- il est strictement interdit de revendre des photos.
- il est strictement interdit d'utiliser un appareil électronique dans les vestiaires.

Patinage Canada NB vous recommande de ne pas utiliser d'appareils photo ou de caméras lors des compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité et le respecter la vie privée des athlètes qui concourent. Le personnel de sécurité, le représentant ou la représentante technique ou encore l'arbitre de la compétition peut confisquer l'appareil photo ou la caméra de toute personne qui ne respecte pas ces règles.

Vestiaires

Un maximum d'un parent/tuteur par patineur(euse) pourra accompagner l'athlète dans le vestiaire.

La signalisation du vestiaire indiquera ce qui suit: Le téléphone, la vidéo ou les appareils mobiles doivent être éteints et rangés dans des sacs dans les vestiaires.

Un vestiaire non genré sera disponible.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

Les spectateurs pourraient devoir payer des droits d'entrée d'un montant modeste. Toutefois, les compétiteurs **ne paient pas** de droit d'entrée.

***CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.
Tout règlement ou communication que l'ISU a publié pourrait
entraîner des modifications à cette annonce.***